

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2022  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Question n° 03**

**Objet : MODIFICATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE INTERCOMMUNALE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCISPL) POUR LA COMMUNE DE LA FRETTE-SUR-SEINE.**

L'an deux mille vingt-deux

Le 11 avril, à 20 heures 00

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 5 avril 2022, s'est réuni à Pierrelaye - 95 480 – Salle Polyvalente, 10, rue des Jardins, en séance publique (retransmission en direct via le site internet de la CA Val Parisis), sous la présidence de Yannick BOËDEC.

Étaient présents : Yannick BOËDEC, Président

Xavier MELKI, Xavier HAQUIN, Philippe ROULEAU, Florence PORTELLI, Bernard JAMET, Jean-Christophe POULET, Marie-José BEAULANDE, Pascal SEIGNÉ, Gérard LAMBERT-MOTTE, Sandra BILLET, Jean-Noël CARPENTIER, Michel VALLADE, Philippe AUDEBERT, vice-Présidents,

Patrick BOULLÉ, Philippe BARAT, Benoît BLANCHARD, Daniel PORTIER, Gilles GASSENBACH, Jean AUBIN, Nicole LANASPRE, Jacqueline HUCHIN, Johann ROS, Pierre LE BEL, Monique BAQUIN, Joëlle DUPUY, Françoise GONZALEZ, Marc SCHWEITZER, Evelyne LARGENTON, Annie TOUSSAINT, Marie-Françoise JOLLY, Françoise NORDMANN, Marie-Pierre JEZEQUEL, Marie-Evelyne CHRISTIN, Jean-François DUPLAND, Jean-Michel DETAVERNIER, Laurent GORZA, Didier LEDEUR, Nadine PORCHEZ, Henri FERNANDEZ, Laurence TROUZIER-EVÉQUE, Jean-Charles RAMBOUR, Carole CAUZARD, Sylvia CERIANI, Gilbert AH-YU, Zouina MENNAD, Laetitia BOISSEAU-STAL, Grégoire DUBLINEAU, Fatima MOUSSI, Carole FAIDHERBE, Stéphane ROUSSAKOVSKY, Stéphane LARTIGUE, Pascal LAUGARO, Aline ROGER, Eric BOSC, Frédéric PURGAL, Céline CABOT, Franck GAILLARD, Sabrina FORTUNATO, Cécile RILHAC, Miloud GOUAL, Arnaud LARMURIER, Xavier DUBOURG, Youcef KHINACHE, Saliha DAHMANI, Célia JACQUET-LÉGER, Carole CHESNEAU, Camille CARON, Modeste MARQUES, Nicolas PONCHEL, Nicolas KOWBASIUK, Sophie FERREIRA, Lucie MICCOLI, Sarah NEROZZI-BANFI, Tom MORISSE, Paul MAUGIS, Conseillers Communautaires,

Étaient absents et représentés :

Bernard TAILLY par Yannick BOËDEC,  
Marie-Christine CAVECCHI par Xavier MELKI,  
Maryse MENEY par Grégoire DUBLINEAU,  
Nathalie BAUDOIN – CUSSET par Gilbert AH-YU,  
Bernard LE DUS par Marie-José BEAULANDE,  
Etiennette LE BÉCHEC PAR Patrick BOULLÉ,  
Christine MATTEI par Camille CARON,  
Nathalie CAPBLANC par Bernard JAMET,  
Thomas COTTINET par Carole CAUZARD,  
Nathalie JOLLY par Philippe AUDEBERT,  
Darine BOUADIS par Françoise NORDMANN,

Secrétaire de Séance : Arnaud LARMURIER

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 20 heures 05

Nombre de membres en exercice : 87  
Nombre de présents : 76  
Nombre de pouvoirs : 11  
Nombre de votants : 87

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-21, L.2121-22, L.1413-1 et L.5211-40-1,

Vu la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment l'article 10,

Vu l'arrêté préfectoral n° A 15 – 607 - SRCT, du Préfet du département du Val d'Oise du 14 décembre 2015, portant fusion des communautés d'agglomération « Le Parisis » et « Val-et-Forêt », et extension de périmètre à la commune de Frépillon au 1<sup>er</sup> janvier 2016, créant ainsi la communauté d'agglomération Val Parisis (CAVP),

Vu l'arrêté préfectoral n° A 19-305, du Préfet du département du Val d'Oise du 10 octobre 2019, fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Val Parisis à compter du renouvellement général des conseils municipaux,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Val Parisis,

Vu les feuilles de proclamation des résultats du scrutin des conseils municipaux et communautaires du 15 mars et du 28 juin 2020, des communes membres portant désignation des délégués à la communauté d'agglomération Val Parisis,

Vu la délibération N° D/2020/31 du conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant installation du conseil communautaire,

Vu la délibération N° D/2020/32 du conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant élection du Président du conseil communautaire,

Vu la délibération N° D/2020/33 du conseil communautaire du 9 juillet 2020 fixant le nombre de Vice-Présidents et des conseillers communautaires membres du bureau communautaire,

Vu la délibération N° D/2020/34 du conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant élection des vice-présidents et des autres membres du bureau communautaire,

Vu la délibération N° D/2020/44 du conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant désignation des représentants au sein de la Commission Consultative Intercommunale des Services Publics Locaux (CCISPL),

Vu le règlement intérieur du conseil communautaire,

Considérant que la Commission Consultative Intercommunale des Services Publics Locaux (CCISPL) a pour vocation d'examiner les rapports portant sur l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public ou qui sont exploités en régie dotée de l'autonomie financière,

Considérant qu'il est proposé la composition suivante :

- 2 personnes titulaires + 1 suppléant pour les villes de plus de 20 000 habitants parmi les conseillers communautaires
- 1 personne titulaire + 1 suppléant pour les villes de moins de 20 000 habitants parmi les conseillers communautaires
- 1 titulaire et 1 suppléant des associations locales

Considérant que la Commission Consultative Intercommunale des Services Publics Locaux a un caractère permanent et est constituée pour toute la durée du mandat,

Considérant que le Président de la communauté d'agglomération Val Parisis est Président de droit de la Commission Intercommunale des Services Publics Locaux,

Considérant que la CCISPL comprend des membres de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'organe délibérant,

Vu la demande de la commune de la Frette-sur-Seine par courrier du 18 février 2022, proposant une modification au sein de la Commission Consultative Intercommunale des Services Publics Locaux (CCISPL),

Considérant que le conseil communautaire a souhaité à l'unanimité procéder au vote à main levée,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 22 mars 2022,

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ,**

**MODIFIE** la composition des membres appelés à siéger au sein de la Commission Consultative Intercommunale des Services Publics Locaux (CCISPL), conformément au tableau, ci-dessous :

<b>COMMISSION CONSULTATIVE INTERCOMMUNALE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCISPL).</b>				
<b>COMMUNES</b>	<b>DELEGUES TITULAIRES</b>	<b>DELEGUES SUPPLEANTS</b>	<b>REPRESENTANT D'ASSOCIATION TITULAIRE</b>	<b>REPRESENTANT D'ASSOCIATION SUPPLEANT</b>
<b>BEAUCHAMP</b>	Françoise NORDMANN	Pascal SEIGNÉ	Amicale Laïque de Beauchamp Philippe GROSS	Association VIBRE Claire SAAR
<b>BESSANCOURT</b>	Nathalie DERVEAUX	Darine BOUADIS		
<b>CORMEILLES-EN-PARISIS</b>	Nicole LANASPRE	Sandra TEIXEIRA	Ecole de Musique de Cormeilles Marie DEMARQUET	Comité de jumelage Laurence MEOT
	Gilbert AH-YU			
<b>EAUBONNE</b>	Quentin DUFOUR	Evelyne DUTOUQUET-LE BRUN	AMI SERVICES Henri GUENNETEAU	
	Bernard LE DUS			
<b>ERMONT</b>	Didier LEDEUR	Benoît BLANCHARD	Union Départementale des Associations Familiales – UDAF Jean HERVOT	
	Joëlle DUPUY			
<b>FRANCONVILLE-LA-GARENNE</b>	Patrick BOULLÉ	Françoise GONZALEZ	ORGECO Raymond TIROUARD	Union Départementale des Associations Familiales – UDAF95 Annie CHENEVIER
	Marc SCHWEITZER			
<b>FREPILLON</b>	Patricia ZEISS	Chantal WALTER		
<b>HERBLAY-SUR-SEINE</b>	Johann ROS	Jean-René MARTEL	Consommation. Logement Cadre de Vie (CLCV) Martine COUSSOT	Association des chênes Catherine LIGNIER
	Philippe BARAT			
<b>LA FRETTE-SUR-SEINE</b>	Nathalie JOLLY	Patrice JACQUET	Association Frettoise des Artisans et Commerçants (AFAC 95) Grégory BENOIT	Sports Nautiques de La Frette Patrice GOSNET
<b>LE PLESSIS-BOUCHARD</b>	Marie-Pierre JÉZÉQUEL	Pierre LE BEL		
<b>MONTIGNY-LES-CORMEILLES</b>	Jacqueline HUCHIN	Annie TOUSSAINT		
	Stéphane LARTIGUE			
<b>PIERRELAYE</b>	Marie-Françoise JOLLY	Josiane THOMAS	Le Secours Populaire Robert HARZIC	Le Secours Populaire Patrick PAIROTEAU
<b>SAINT-LEU-LA-FORET</b>	Fatimata PENE	Anne-Laure MOREAU	Associations des anciens combattants, Francis BARRIER	Ecole de musique Roger BACRI

<b>SANNOIS</b>	Laurent GORZA	Daniel PORTIER	PAC 95 Pascal NOEL	
	Nicolas FLAMENT			
<b>TAVERNY</b>	Gilles GASSENBACH	Nicolas KOWBASIUK	UFC Que-Choisir Claude Joly	Consommation Logement et Cadre de Vie – CCLV CIMA Raymond
	Paul MAUGIS			

Fait et délibéré ce jour à Pierrelaye.

Pour extrait conforme,

Par délégation du Président,  
Le Directeur général des services,



Guilhem PELLET

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Paris, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Paris,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai »